

INSTITUT DE FORMATION DES AMBULANCIERS

DOSSIER D'INSCRIPTION POUR LA FORMATION AUXILIAIRE AMBULANCIER



Fermeture de l'institut du 24 décembre 2022 au 02 janvier 2023

Institut de Formation des Ambulanciers

**Institut Gernez Rieux
2 Rue du Docteur Schweitzer
59037 Lille Cedex**

03 20 44 55 23

Tout dossier sera refusé si celui-ci n'est pas complet ou si les annexes ne sont pas utilisées

DEROULEMENT

Plusieurs sessions sont organisées dans l'année. Dès réception de votre dossier d'inscription complet, vous serez positionné sur une session de formation d'auxiliaire ambulancier.

Vous pouvez déposer votre dossier au secrétariat ou par courrier à l'adresse suivante :

Institut de Formation des Ambulanciers

Institut Gernez Rieux

2 Rue du Docteur Schweitzer

59037 Lille Cedex

Tél : 03 20 44 55 23

Mail : ifa@chu-lille.fr

L'auxiliaire ambulancier est habilité à assurer la conduite du véhicule sanitaire léger et de l'ambulance. Il peut également l'équiper de l'ambulance dans l'ambulance.

La formation est délivrée par les instituts de formation autorisés pour la formation au Diplôme d'Etat d'Ambulancier.

Durée : formation de 70 heures avec évaluation des compétences acquises et sanctionnée par la délivrance d'une attestation.

Objectif : acquérir les compétences nécessaires au métier d'auxiliaire ambulancier.

Les compétences visées évoquent les domaines suivants :

- ↳ Hygiène,
- ↳ Les principes et valeurs professionnelles
- ↳ La démarche relationnelle envers les membres de l'équipe et les patients
- ↳ Gestes de manutention,
- ↳ Les règles du transport sanitaire,
- ↳ Anatomie.

En complément, une formation en vue de l'obtention de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences de niveau 2 (AFGSU 2) devra être effectuée dans les locaux du CESU. 3 avenue Oscar Lambret - 59037 LILLE Cedex. La formation a une durée de 21 heures.

Celle-ci est obligatoire et se déroulera après la formation d'auxiliaire ambulancier. Les dates vous seront communiquées durant la formation d'auxiliaire ambulancier.



Une session est limitée à 24 places. Les sessions sont complétées par ordre d'arrivée des dossiers.

LES FRAIS

Les frais administratifs s'élèvent à 47.00 €

Seules les inscriptions accompagnées de leur règlement par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public seront prises en considération.

Attention : Ces frais sont non remboursables.

Les frais de scolarité : **1204.00 euros** Le tarif comprend la formation auxiliaire ambulancier et la formation AFGSU 2

Les frais de scolarité seront perçus par le Trésorier Principal du CHU de Lille à l'issue de la formation.

Un devis pourra être réalisé uniquement dès le retour de votre dossier d'inscription complet.

Pour pôle emploi, veuillez le préciser avec le retour du dossier.



La formation n'est pas éligible au CPF



Toute annulation intervenant :

- au moins 15 jours avant le début de la formation ne donnera pas lieu à encaissement
- jusqu'à 15 jours avant le début de la formation, l'IFA facturera un dédit de 15% du montant total de la formation.
- dès le premier jour de la formation, l'intégralité du montant des frais de formation sera due.

REPAS ET HEBERGEMENT

Il est possible de vous restaurer au self de l'Institut Gernez Rieux durant le temps de la formation.

Des possibilités de logements existent à l'Institut Gernez Rieux auprès du service accueil et hébergement CHU de Lille :

- adresse postale : Institut Gernez Rieux – 2, rue Docteur Schweitzer – 59037 Lille cedex
- courriel : internatigr@chru-lille.fr
- téléphone : 03 20 44 57 55

CONSTITUTION DU DOSSIER

DOCUMENTS POUR TOUS LES CANDIDATS

- La fiche de renseignements (Annexe 1)
- 1 Curriculum Vitae
- 1 lettre de motivation
- 1 photocopie de la carte nationale d'identité **valide** recto et verso, ou d'un passeport, ou d'un titre de séjour.
- 2 photos d'identité récente avec votre **nom et prénom au dos**. Pas de photographies scannées.
- 1 photocopie du permis de conduire B recto verso. Hors période probatoire.
- 1 certificat médical de vaccination complété par un médecin généraliste. L'annexe 2 doit être obligatoirement utilisée, datée, signée et tamponnée par le médecin.
- Le bulletin n°3 de votre casier judiciaire.
- La photocopie de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) de niveau 2 si vous l'avez réalisé.
- 1 chèque de 47.00 € libellé à l'ordre du Trésor Public correspondant aux frais administratifs.

Tout dossier sera refusé si celui-ci n'est pas complet ou si les annexes ne sont pas utilisées

Annexe 1 – FICHE DE RENSEIGNEMENTS**RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIF**

Nom de famille (ou nom de naissance) :

Nom d'usage (ou nom d'épouse/d'époux) :

Prénom(s) :

Sexe : F HSituation familiale : Célibataire en Couple Pacsé(e) Marié(e) Divorcé(e)

Date de naissance :

Lieu de naissance..... Département.....Pays.....

Nationalité :

Adresse de domicile :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone fixe :Téléphone portable :

Adresse mail :

Nombre d'enfant(s) à charge :

DIPLÔMES SCOLAIRES OBTENUSBrevet CAP/BEP Baccalauréat DEUG Licence Master

Autre

PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION Pôle emploi identifiant : _ _ _ _ _ PLIE Prise en charge personnelle Prise en charge par une société d'ambulance Autre :**Veillez tourner s'il vous plait**

SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE

Demandeur d'emploi – depuis le

En activité

CDD

CDI

Nom et adresse de votre lieu d'activité

.....
.....

Autre

.....
.....

Annexe 2 - CERTIFICAT MEDICAL DE VACCINATIONS
(Conforme à la réglementation en vigueur pour les professionnels de santé)

Je soussigné(e), Docteur

Certifie avoir examiné ce jour M.

J'atteste : (1)

que le (la) candidat(e)

a été vacciné(e) contre la COVID 19 :

<i>Schéma vaccinal terminé</i>	
OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

Date : (2)

Cachet et signature du médecin